

CAPD du 02.04.19

Présence de :

Mme Hébrard, DASEN – Mme St Hilaire, secrétaire générale - M. Pipaud, Mme Boussarie
Service des personnels :

3 Inspect.eur.rice.s : Mmes Etcheverry et Polès , M.Lapègue et Porte – 1 conseillère
pédagogique

Représentant.es des personnels : 6 SNUipp-FSU , 3 SE-unsa

Lire la déclaration préalable des élu.es SNUipp-FSU16

En réponse, la DASEN tente de nous convaincre que rien n'est inscrit définitivement concernant les établissements publics d'enseignement des savoirs, qu'il n'y a aucun enjeu pour le moment sur cette proposition école-collège, seulement le cadre d'une expérimentation par département. Alors qu'en cours de séance elle nous dira (et **les élu.es SNUipp lui feront remarquer**) que c'est le moment pour les enseignant.es du 1er degré de postuler vers la fonction de principal.e adjoint.e de collège (et c'est justement ce que prévoit Blanquer : direction d'un groupe d'écoles assurée par un.e principal.e adjoint.e de collège ayant enseigné dans en primaire!!!!)

Concernant la récupération des moyens, la DASEN nous fait remarquer qu'il est tout de même important de noter la priorité faite au dédoublement. (sic ! Rappel du snuipp : les dédoublement se sont faits sans moyens supplémentaires donc en prenant des postes ailleurs...53 écoles fermées en 4 ans ds notre département...)

Ordre du jour :

1 – Formation CAPPEI

9 départs en formation (suite aux entretiens le 20 mars 2019) :

- les RASED option E : 3 départs proposés dont 6 favorables
- les Unités d'Enseignement, ex D : 3 départs (3 avis favorables. 3 départs)
- parcours plus classique ULIS : 2 départs (2 avis favorables.)
- enseignement SEGPA (1 avis favorable)

Sur 15 candidats reçus, 2 avis sont défavorables. Mme Polès dit que tous les candidats seront contactés, dont un débriefing pour les candidats à avis défavorable. **Le SNUipp demande la possibilité de faire un an sur un poste ASH**. C'est le cas d'une collègue qui a fait fonction cette année. **Le SNUipp demande si les collègues peuvent conserver leur poste en attendant leur orientation ASH et comment se déroule le classement par commission**. Mme Polès indique que suivant les missions, les critères ne sont pas les mêmes. L'un des critères prépondérants réside dans la maîtrise didactique au niveau du cycle 2. Elle signale que le départ de 9 collègues en formation CAPPEI reste un effort conséquent de l'académie. Plus les collègues sont à l'aise sur les enjeux didactiques, plus cette année de formation leur est « facile ». Le but est de ne pas mettre les collègues en difficulté compte tenu de la formation difficile. Les élu.es du personnel font part de sa petite inquiétude par rapport à ce classement. **Le SNUipp souhaite que soit prise en compte l'A.G.S (Ancienneté Générale de Service).**

La DASEN précise que si quelqu'un se désiste, il sera proposé le départ en formation au collègue suivant. Mme Polès met en lumière le problème de compatibilité des calendriers sur les permutés et départs à la retraite (3 en l'occurrence sur option E). M. Pipaud précise que le poste CMPP sera proposé sur un poste fractionné. **Le SNUipp suggère que les postes Maitres E restés vacants soient proposés à d'autres refusés en formation**. Le SNUipp-FSU16 demande pourquoi il n'y a pas de départ en maître G. Réponse de l'administration : tous les postes sont occupés et il n'y a pas de départ en retraite prévu. **Le SNUipp suggère qu'il en soit ouvert davantage, vu les besoins**. Réponse de l'administration : il y en a un par circonscription. **Le SNUipp-FSU16 affirme que les besoins en RASED sont bien supérieurs aux postes existants**. Mme Polès dit que depuis le CAPPEI, on a moins de lisibilité sur les personnels certifiés. Vivier : vœux larges par type de poste et ASH peuvent être une réponse par rapport à la volonté de collègues pour aller vers l'ASH. Sur la mobilité et la possibilité de couvrir les maitres E, incapacité de le dire avant le 1^{er} mouvement. **Le SNUipp demande si les collègues avec avis favorable sont prioritaires pour l'année suivante, le fait de réitérer la demande les rendent-ils prioritaires ?** Oui, à priori. Certains ont une contrainte géographique qui fait que le départ en formation leur est difficile. **Le SNUipp se réjouit de tant de candidats pour le E, et souhaite que l'AGS soit prise en compte dans les départs E**. Mme Polès mentionne que le faisant fonction ne garantit pas le départ en formation. Le nombre de départs en formation E sera une priorité l'année prochaine compte tenu des départs en retraite.

2- Permutations

18 exeats et 26 inéats.

24 % de départs avec rapprochements de conjoints.

Le SNUipp intervient sur le cas particulier d'une collègue qui souhaite annuler sa demande. Pensez à vous faire conseiller par le SNUipp dans ce type de démarche !

3- Postes adaptés

12 demandes reçues. 2 situations de PACD (poste adapté de courte durée) qui restent à développer : accidents du travail dont dépend l'évolution. **Le SNUipp demande comment reprendre les moyens en poste dans le cas où les collègues ne le reprennent pas**. Réponse de l'administration : on ne sait pas l'évolution, l'avis du médecin sera suivi au fur et à mesure, on n'a pas atteint la première année. Ils pourraient reprendre en septembre, donc les postes ne sont pas « récupérés ». On est dans le champ médical. Même situation pour une autre collègue, qui est en CLM. Il faut qu'elle reprenne pour bénéficier du PACD. Autre situation délicate pour une collègue qui n'a pas le dossier médical refusé mais problème d'aptitude à exercer ses fonctions. Si accès à des soins, elle pourrait obtenir son PACD. **Question du SNUipp : Les 2 pathologies de la collègue n'entravent-elles pas ses capacités à travailler ?** Réponse de l'administration : saisie du comité médical pour voir la suite à donner.

Les élu.es du personnel signalent que le département du 16 est perdant au niveau des quotas PACD (bcp moins de postes octroyés que ds les autres départements de l'académie) et pose la question du traitement par le même médecin de prévention. Réponse de la DASEN : ce ne peut être que le même médecin. Elle propose de saisir le rectorat pour que les situations soient traitées d'une autre façon. Le Dispositif PACD doit permettre soit la reconversion professionnelle, soit un retour dans de bonnes conditions au travail. Il y a nécessité d'avoir un projet construit dans le temps. Elle reconnaît le problème

de répartition des postes sur l'académie. Le SNUipp évoque la situation d'une collègue en demande de CLM (confirmée reçue récemment par l'administration) qui aurait un RV médical prévu mi avril. Quel recours ont ce type de collègues s'ils n'obtiennent pas d'avis favorable ? Que deviennent-ils ? Réponse de l'administration : nous sommes dans le champ médical et contester le champ médical est compliqué. Il faut attendre l'avis du comité médical la concernant. Le SNUipp demande s'il y a eu des allègements cette année. Réponse de l'administration : cela est très exceptionnel.

4- Demandes de détachements sortants

La Dasen rappelle que cela fait partie des projets de carrière où il est demandé aux IEN de donner leurs avis et conseils. Avis conjoints ensuite IEN-IPR (inspecteurs du 2nd degré). La Dasen reconnaît qu'il y a un problème de moyens, certes, mais aussi de ressources. Nous sommes contraints par les dispositions nationales. En Histoire Géo et en Maths, par exemple, les avis sont favorables car les collègues remplissent les conditions et ces disciplines sont en tension. Le SNUipp fait remarquer que les avis sont difficilement lisibles pour les collègues.

Questions diverses SNUipp

- T1 et T2 : La Dasen demande à ce que l'ensemble des T1 et T2 soient suivis et disposent d'une visite conseil (car avec le PPCR le 1er RDV de carrière n'a lieu qu'au 6ème échelon. L'entrée dans le métier étant difficile, il est important que les personnels soient accompagnés, soutenus, conseillés. Le SNUipp dit que les collègues voulaient s'assurer d'une homogénéité départementale et rappelle le caractère stressant des visites d'IEN.
- Situation du remplacement : jusqu'au 20.03 : + 30 (c'est -à-dire 30 BD non appelés) et hier : - 8 (c'est -à-dire 8 collègues non remplacées).
- Point PES : ni démission ni arrêt long. Le SNUipp remarque que c'est mieux que les années précédentes. La Dasen signifie 2 stagiaires à intention particulière, suivis car perçus en difficulté.
- Temps partiels : 200 demandes pour l'an prochain, dont la moitié sur autorisation. Le SNUipp fait remarquer que c'est un nombre très important et en hausse, et « s'interroge » sur les causes (conditions de travail, remise en cause du métier, etc)
- Compte Personnel de Formation : circulaire de janvier 2019. Le SNUipp fait remarquer que la communication sur le CPF a été compliquée et veut s'assurer que les demandes peuvent arriver jusqu'au 3 mai .
- Information faite aux collègues subissant une mesure de carte scolaire : tout le monde, normalement, a été informé par courrier de la dsden. Prévenez-nous si ce n'est pas le cas !